

Recensement agricole 2020

Main-d'oeuvre et externalisation des travaux

Les chefs d'exploitation et leur famille assurent deux tiers du travail agricole

En 2020, 10 208 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles guadeloupéennes, soit 2 779 de moins qu'en 2010. Elles occupent dans sept cas sur dix des fonctions d'actifs dirigeants. La baisse des effectifs concerne toutes les catégories de main-d'oeuvre régulière mais impacte plus fortement l'emploi familial (- 65 %). En ajoutant la main-d'oeuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 6 440 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 15 % en 10 ans. Minoritaires, les exploitations sous forme sociétaire emploient une part importante de la main-d'oeuvre totale (24 %). Les chefs d'exploitation et leur famille travaillent plus souvent à temps partiel que les autres permanents. L'exercice d'une activité extérieure à l'exploitation est un complément de revenu pour un exploitant sur deux. Les exploitations spécialisées en grandes cultures et celles spécialisées en fruits regroupent 48 % du volume de travail agricole total. L'externalisation de travaux concerne la moitié des exploitations, principalement pour la récolte de la canne à sucre.

L'essentiel du travail agricole est assuré par les chefs d'exploitation et les coexploitants

En 2020, la Guadeloupe compte 7 254 exploitations agricoles. Au total, 10 208 personnes travaillent de façon permanente sur ces exploitations, soit 2 779 de moins que dix ans auparavant (- 21,4 % - cf. *tableau*). Cette population agricole permanente est constituée du chef d'exploitation et de ses éventuels coexploitants, des membres de leur famille et des autres actifs ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation. Pilier de cette main-d'oeuvre, les dirigeants constituent 72 % des actifs permanents, les actifs familiaux 11 % et les salariés non familiaux 17 %. Le volume total de l'emploi est de 6 440 ETP. La main-d'oeuvre permanente en représente 91 % et la main-d'oeuvre occasionnelle ou saisonnière recrutée pour répondre à des besoins ponctuels 9 %. Le volume de travail mobilisé sur l'année diminue plus fortement (- 15 %) que le nombre d'exploitations (- 7 %).

L'emploi familial est en forte baisse

La diminution de 7 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 a induit une diminution équivalente du nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants. La réduction du nombre de personnes travaillant dans les exploitations concerne toutes les catégories d'emplois mais elle est plus marquée pour les actifs familiaux qui perdent 65 % de leurs effectifs en dix ans. Toutefois, en ETP, la baisse est plus modérée (- 49 %). Parallèlement, le temps de travail moyen par actif familial est devenu plus intense. Il est passé de 0,33 ETP en 2010 à 0,49 ETP par exploitation en 2020. Sur la même période, le recours à une main-d'oeuvre salariée extérieure à la famille a également diminué mais de manière moins significative. Les exploitations sont à 96 % des exploitations sous

statut individuel. Elles mobilisent 76 % du volume de travail agricole (4 898 ETP), contre 79 % dix ans auparavant. Alors qu'elles ne représentent que 4 % du nombre d'exploitations, les formes sociétaires (EARL, GAEC...) augmentent de 21 % et emploient 24 % de la main-d'oeuvre totale, dont 70 % de la main-d'oeuvre salariée permanente non familiale.

Les chefs d'exploitation et leur famille travaillent plus souvent à temps partiel

Les salariés permanents ne faisant pas partie de la famille ont une quotité de travail plus élevée que les personnes relevant des autres catégories de main-d'oeuvre. Leur temps annuel de travail est en moyenne de 0,9 ETP. En 2020, 76 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (*graphique 1*) et 95 % sont employés pour au moins



Tableau

Évolution de la main-d'œuvre agricole en Guadeloupe entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations (millier)	7 804	7 254	-7
dont sous statut individuel	7 547	6 942	-8
dont sous forme sociétaire	257	312	21,4
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation (millier)	12 987	10 208	-21,4
Chef d'exploitation ou coexploitant	7 889	7 331	-7,1
Main-d'œuvre familiale permanente	3 230	1 126	-65,1
Total chefs, coexploitants et familiaux	11 119	8 457	-23,9
Salarié permanent non familial	1 868	1 751	-6,3
Volume de travail mobilisé sur l'année (millier d'ETP) ¹	7 603	6 440	-15,3
Chef d'exploitation ou coexploitant	4 232	3 752	-11,3
Main-d'œuvre familiale permanente	1 076	553	-48,7
Total chefs, coexploitants et familiaux	5 309	4 305	-18,9
Salarié permanent non familial	1 736	1 580	-9
Saisonnier ou occasionnel	559	549	-1,7
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (millier d'ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	5996	4898	-18,3
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	1607	1542	-4
Volume de travail réalisé par un prestataire (millier d'ETP estimés)	192	110	-42,5
CUMA	100	36	-64,1
ETA	92	42	-54,8
Autre type de prestataire		33	

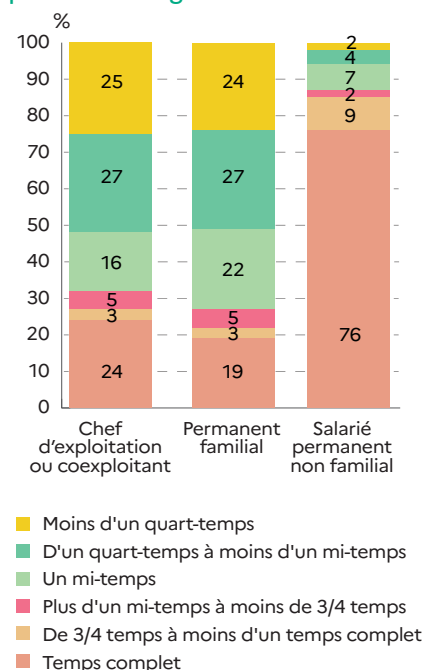
1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 6.75 ETP. Lecture : en 2020, la Guadeloupe comptait 7 254 exploitations, soit 7 % de moins qu'en 2010.

Champ : Guadeloupe, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

un mi-temps. Les chefs d'exploitation et les coexploitants travaillent en revanche plus souvent à temps partiel. Seuls 24 % travaillent à temps plein sur leur exploitation, tandis que 48 % y consacrent au moins un mi-temps.

Graphique 1
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020



Lecture : en Guadeloupe en 2020, 24 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : Guadeloupe, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

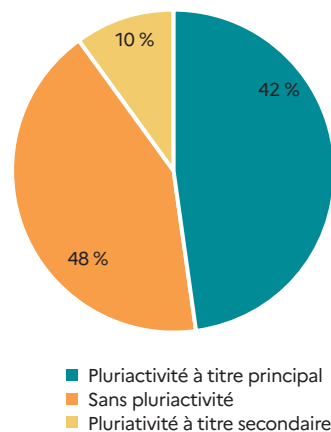
C'est également le cas pour les permanents familiaux qui travaillent à temps plein dans 19 % des cas et au moins à mi-temps pour 49 % d'entre eux.

Plus d'un chef d'exploitation sur deux est pluriactif

Des raisons structurelles et économiques conduisent les chefs d'exploitation à se tourner vers un autre métier. Ils exercent, en plus de leur activité sur l'exploitation, une seconde activité rémunérée qui ne relève pas de l'agriculture. En 2020, 52 % des exploitants de Guadeloupe (soit 3 808 personnes) se déclarent comme doubles actifs (graphique 2). Cette autre activité est réalisée à titre principal par 81 % d'entre eux et à titre secondaire par les autres (19 %). La fréquence de la pluriactivité varie selon la taille de l'unité de production (90 % pour les microexploitations, 8 % pour les petites et seulement 2 % pour les moyennes et grandes unités) et selon la spécialisation de l'exploitation. Elle est nettement moins élevée dans les exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture (34 %) et en fruits (38 %). Ce résultat peut être mis en relation avec la forte intensité en travail des productions concernées, ce qui laisse peu de place à la possibilité

d'une double activité. En revanche, la fréquence est supérieure à la moyenne dans les exploitations orientées en canne et en élevage. L'exercice d'une activité extérieure permet de compléter un revenu agricole qui n'est pas suffisant pour ces exploitations qui sont majoritairement de petite taille. La contribution apportée sur l'exploitation agricole par le conjoint concerne 8 % des exploitations guadeloupéennes. Plus d'un tiers des conjoints exercent une activité en dehors de l'exploitation, mais la pratique de la pluriactivité reste essentiellement le fait de l'exploitant.

Graphique 2
Niveau de pluriactivité des chefs d'exploitation



Champ : Guadeloupe

Source : Agreste – Recensements agricoles

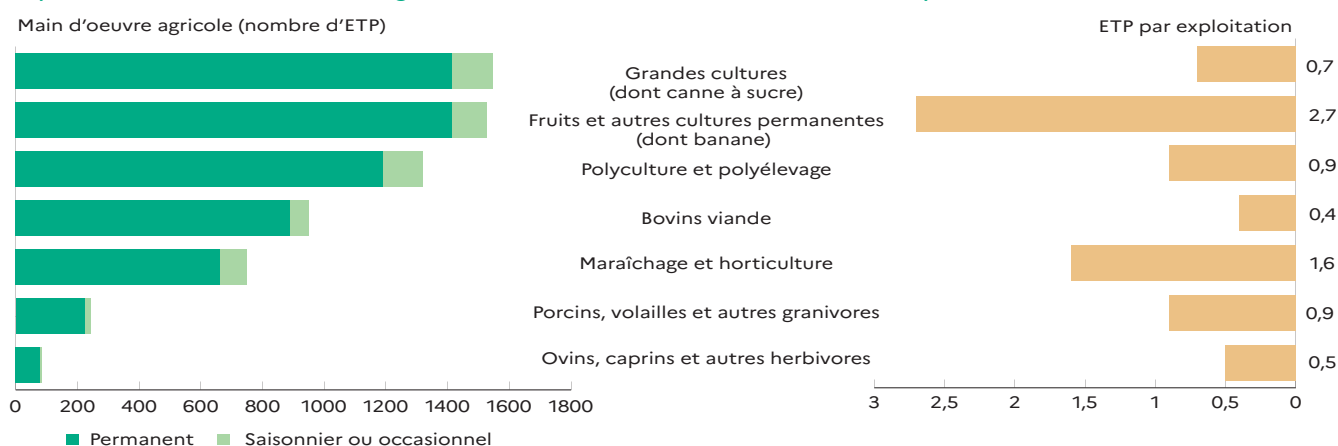
Le secteur des fruits emploie plus de main-d'oeuvre

Les deux orientations technico-économiques qui utilisent la part la plus importante de la main-d'oeuvre agricole sont la canne à sucre et les cultures de bananes et fruits. Elles regroupent près de la moitié de l'emploi agricole (3 075 ETP) (*graphique 3*). La main-d'oeuvre spécialisée dans l'élevage représente 20 % du volume de travail total, dont 15 % pour le seul secteur

bovin. De leur côté, les exploitations qui combinent polyculture et polyélevage mobilisent également 20 % de la main-d'oeuvre. La répartition de la main-d'oeuvre reflète pour partie celle du nombre d'exploitations mais aussi une intensité de travail différente selon la spécialisation des exploitations. Toutes les productions ne requièrent pas la même quantité de travail. Ainsi, la production fruitière est pourvoyeuse d'emplois et mobilise plus de main-d'oeuvre à l'échelle de

l'exploitation, avec en moyenne 2,7 ETP par exploitation. Le maraîchage et l'horticulture viennent ensuite avec 1,6 ETP en moyenne. Les élevages de bovins viande sont beaucoup moins intensifs en main-d'oeuvre, avec 0,4 ETP utilisé par exploitation. Le recours à l'emploi saisonnier ou occasionnel concerne plus spécifiquement les grandes cultures (24 % des ETP), la polyculture et le polyélevage (23 %) et les cultures de fruits (21 %).

Graphique 3
Répartition de la main-d'oeuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020



Lecture : en Guadeloupe en 2020, 1 415 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations de grandes cultures ainsi que 132 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation de grandes cultures emploie 0,7 ETP. Champ : Guadeloupe, hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste – Recensement agricole 2020

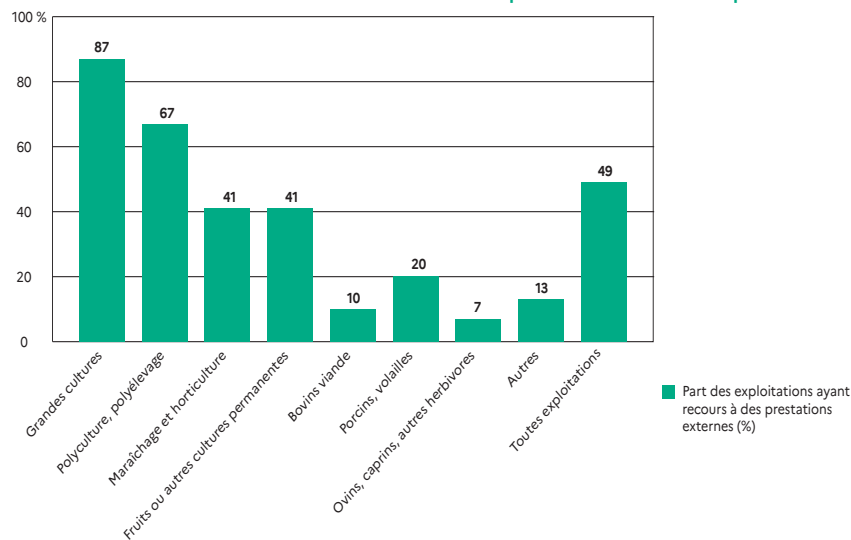
Des travaux plus souvent externalisés pour les productions végétales

En 2020, 49 % des exploitations guadeloupéennes ont eu recours à des prestations de service (*graphique 4*), réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA), une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou un autre prestataire. Le volume total du travail externalisé, estimé à 110 ETP (dont 42 ETP pour les ETA et 36 ETP pour les CUMA), connaît un recul important en dix ans (- 42 %). Ces prestations portent majoritairement sur l'externalisation de tout ou partie des travaux et des actes techniques liés aux productions végétales (préparation du sol ou récolte par exemple). Elles concernent 87 % des exploitations spécialisées en grandes cultures qui sous-traitent le chargement et le transport de la canne à sucre à 70 % et la coupe de la canne à 77 %. A l'inverse, les exploitations spécialisées en élevage font peu appel à des prestations de service. Le taux de recours à un

prestataire n'est pas lié au potentiel économique de l'exploitation. Ainsi, 63 % des grandes exploitations et 62 % des petites en ont eu l'usage en 2020. Ce sont les micro entreprises

qui délèguent le moins leurs travaux (47 %). Par ailleurs, le travail à façon pour d'autres producteurs est très peu proposé (2 %).

Graphique 4
Recours à l'externalisation en 2020 selon la spécialisation de l'exploitation



Lecture : en Guadeloupe en 2020, 87 % des exploitations spécialisées en grandes cultures ont eu recours à des prestations externes. Champ : Guadeloupe, hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, "moyenne" celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

Publications nationales

- « Recensement agricole 2020 – Le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans » - Agreste Primeur n° 11, juillet 2022
- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » - Agreste Primeur n° 4, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » - Agreste Primeur n° 5, décembre 2021

Publications régionales

- « Recensement agricole 2020 – 7 254 exploitations en Guadeloupe » Agreste Etudes – mai 2022
- « Évolution du territoire agricole : vision croisée entre les recensements et l'occupation des sols » Agreste Essentiel – septembre 2021
- « Rétrospectives sur les recensements agricoles » Agreste Essentiel – décembre 2020
- « Recensement agricole 2010 – Premières tendances » Agreste Données n° 10 – septembre 2011



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire
Service de l'information statistique, économique
et du pilotage
Route de Saint-Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL
Composition : SISEP
Rédacteurs : A. DUCROT, F. MEBARKI
Dépot légal : Août 2022
ISSN : 1155-4037
© Agreste 2022